

L'Indépendant, 27/10/24

## Saillagouse - Logement : La France Insoumise interpelle les élus de montagne



Nicolas Sanchis (à gauche) et Francis Daspe de La France Insoumise ont mis en débat la question du logement en montagne.

Lors de la réunion des Vendémiaires insoumises itinérantes, La France Insoumise avait décidé de mettre en débat la question du logement, *"en se demandant s'il s'agissait en zone de montagne d'une cause négligée ou pas"*. Francis Daspe, animateur départemental de La France Insoumise, rappelait que cette réflexion s'inscrivait également dans le cadre de l'activité de l'Observatoire citoyen des services publics et des biens communs de montagne, c'est-à-dire dans les territoires de Cerdagne, Capcir et Haut Conflent.

Le constat était partagé par Nicolas Sanchis, animateur du groupe d'action local. *"On assiste à une hausse du prix de l'immobilier, un boum du nombre des logements secondaires mais pas celui des résidences principales"*. En cause, la transformation du logement en objet de spéculation. *"Il y a clairement passage à une logique financière et spéculative, et non plus à une seule logique de patrimoine. Le chalet de montagne devient une pure valeur financière"*. En conséquence, La France Insoumise estime urgent d'augmenter de manière significative et suffisamment dissuasive la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. La possibilité pour les mairies de l'augmenter jusqu'à 60 % va être étendue en dehors des zones tendues. La demande corrobore une mesure contenue dans le programme de La France Insoumise, à savoir l'augmentation de la taxe sur les logements vacants en zone tendue à 50 % la première année,

puis à 100 % la seconde. À cet effet, une interpellation sera faite aux maires de ces territoires. Ils seront sollicités quant à leur engagement à faire voter une augmentation de la taxe d'habitation des résidences secondaires. Bref, pas question pour La France Insoumise de considérer que le logement en montagne est une cause négligée. *"Le logement n'est pas une vulgaire marchandise, ni un objet de spéculation ou un moyen de profit à court terme"*.